

Commune Le Mené

Procès verbal

Séance publique du Conseil municipal du 15 avril 2021

Le 15 avril 2021, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni au Centre Culturel Mosaïque de Collinée, sur convocation en date du 9 avril 2021 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (32) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louissette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, JEZEQUEL Karole, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean Luc, LE BELLEC Magali, LEFEUVRE Daniel, LESSARD Anne, MOY Jean Yves, NOFFE Laura, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kévin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel

Étaient absents en ayant donné pouvoir (2) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à CONAN Cyril, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ULMER Michel.

Étaient excusés (1): SOULABAILLE Thomas

Étaient absents (0) :

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Arlette HINGANT

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2021

Finances

Vote du Budget 2021 de la commune

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2021,

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

l'excédent de la section de fonctionnement est de 3 938 231,25 €

l'excédent de la section d'investissement est de 23 530,55 €

Les restes à réaliser à hauteur de 1 229 458,92 € en dépenses et 469 051,00 € en recettes

Considérant l'affectation des résultats en date du 01/04/2021, à savoir :

en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 736 877,37 €

en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 3 201 353,88 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de la commune :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 0,00 € | 002-Excédent reporté | 3 201 353,88 € |
| 011-Charges à caractère général | 2 672 000,00 € | 013-Atténuations de charges | 150 000,00 € |
| 012-Charges de personnel | 4 116 000,00 € | 042-Amortissement des subv | 190 000,00 € |
| 022-Dépenses imprévues | 250 000,00 € | 042-Autres écritures d'ordre | 45 000,00 € |
| 023-Virement investissement | 3 299 659,79 € | 042-Travaux en régie | 50 000,00 € |
| 042-Amortissement des immos | 1 255 000,00 € | 70-Produits des services | 553 250,00 € |
| 042-Amortissement charge étalée | 46 092,09 € | 73-Impôts et taxes | 4 879 714,00 € |
| 65-Autres charges de gestion | 1 150 578,00 € | 74-Dotations, participations | 3 602 712,00 € |
| 66-Charges financières | 185 000,00 € | 75-Autres produits de gestion | 647 300,00 € |
| 67-Charges exceptionnelles | 45 000,00 € | 77-Produits exceptionnels | 0,00 € |
| 68-Provisions | 300 000 ,00 € | | |
| TOTAL | 13 319 329,88 € | TOTAL | 13 319 329,88 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 0,00 € | 001-Excédent reporté | 23 530,55 € |
| 020-Dépenses imprévues | 250 000,00 € | 021-Virement fonctionnement | 3 299 659,79 € |
| 040-Amortissement des subv | 190 000,00 € | 024-Produits de cessions | 500 000,00 € |
| 040-Travaux en régie | 50 000,00 € | 040-Amortissement des immos | 1 255 000,00 € |
| 040-Autres écritures d'ordre | 45 000,00 € | 040-Amortissement charge à étalée | 46 092,09 € |
| 041-Intégration frais d'études | 350 000,00 € | 041-Intégration frais d'études | 350 000,00 € |
| 041-Opérations d'ordre | 742 000,00 € | 041-Opérations d'ordre | 742 000,00 € |
| 16-Emprunts et cautions | 380 000,00 € | 041-Intégration frais d'études | 350 000,00 € |

| | | | |
|-------------------------------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|
| 20-Immo incorporelles | 13 209,75 € | 10-Réserves | 1 815 860,37 € |
| 204-Subventions d'équipement | 1 097 543,46 € | 13-Subventions d'investissement | 801 576,00 € |
| 21-Immo corporelles | 116 692,70 € | 16-Emprunts et cautions | 25 000,00 € |
| 26-Participations financières | 0,00 € | 23-Avances forfaitaires | 100 000,00 € |
| 27-Autres immo. financières | 0,00 € | 45-Opérations pour compte de tiers | 50 000,00 € |
| Opérations d'équipement | 5 674 272,79 € | | |
| 23-Avances forfaitaires | 100 000,00 € | | |
| TOTAL | 9 008 718,80 € | TOTAL | 9 008 718,80 € |

Vote du Budget 2021 Eau potable

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

excédent de la section de fonctionnement est de 56 640,09 €

déficit de la section d'investissement est de 9 410,68 €

restes à réaliser à hauteur de 99 494,58€ en dépenses et 107 000,00 € en recettes

Considérant l'affectation des résultats en date du 01/04/2021, à savoir :

en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 1 905,26 €

en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 57 734,83 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif Eau 2021

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|----------------|-------------------------------|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 0,00 € | 002-Excédent reporté | 57 734,83 € |
| 011-Charges à caractère général | 288 600,00 € | 042-Amortissement des subv | 51 000,00 € |
| 012-Charges de personnel | 95 000,00 € | 042-Travaux en régie | 0,00 € |
| 014-Atténuations de produits | 55 000,00 € | 70-Facturation | 515 660,45 € |
| 022-Dépenses imprévues | 10 000,00 € | 75-Autres produits de gestion | 750,00 € |

| | | | |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| 023-Virement investissement | 0,00 € | 77-Produits exceptionnels | 2000,00 € |
| 042-Amortissement des immos | 150 000,00 € | | |
| 042-Amortissement charge étalée | 2 545,28 € | | |
| 65-Autres charges de gestion | 2 500,00 € | | |
| 66-Charges financières | 15 500,00 € | | |
| 67-Charges exceptionnelles | 8 000,00 € | | |
| 68-Provisions | 0,00 € | | |
| TOTAL | 627 145,28 € | TOTAL | 627 145,28 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 9410,68 € | 001-Excédent reporté | 0,00 € |
| 020-Dépenses imprévues | 49 960,00 € | 021-Virement fonctionnement | 0,00 € |
| 040-Amortissement des subv | 51 000,00 € | 040-Amortissement des immos | 150 000,00 € |
| 041-Intégration frais d'études | 75 000,00 € | 040-Amortissement charge à étalée | 2 545,28 € |
| 16-Emprunts | 71 000,00 € | 041-Intégration frais d'études | 75 000,00 € |
| 20-Immo incorporelles | 200,00 € | 10-Réserves | 1 905,26 € |
| 21-Immo corporelles | 45 000,00 € | 13-Subventions d'investissement | 313 000,00 € |
| 23-Immo en cours | 1 062,08 € | 16-Emprunts | 510 182,22 € |
| 23-Avances forfaitaires | 50 000,00 € | 23-Avances forfaitaires | 50 000,00 € |
| Opérations d'équipement | 750 000,00 € | | |
| TOTAL | 1 102 632,76 € | TOTAL | 1 102 632,76 € |

Vote du Budget 2021- chaufferies bois

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

excédent de la section de fonctionnement de 161 189,70 €

excédent de la section d'investissement de 48 433,30 €

Considérant l'affectation des résultats en date du 01/04/2021, à savoir :

en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 161 189,70 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 0,00 € | 002-Excédent reporté | 161 189,70 € |
| 011-Charges à caractère général | 185 000,00 € | 042-Amortissement des subv | 57 000,00 € |
| 012-Charges de personnel | 25 000,00 € | 70-Facturation | 231 500,00 € |
| 022-Dépenses imprévues | 8 500,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 023-Virement investissement | 107 873,12 € | | |
| 042-Amortissement des immos | 111 000 ,00 € | | |
| 042-Amortissement charge étalée | 5 571,58 € | | |
| 65-Autres charges de gestion | 1 000,00 € | | |
| 66-Charges financières | 4 250,00 € | | |
| 67-Charges exceptionnelles | 1 500,00 € | | |
| TOTAL | 449 694,70 € | TOTAL | 449 694,70 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 0,00 € | 001-Excédent reporté | 48 433,30 € |
| 020-Dépenses imprévues | 15 000,00 € | 021-Virement fonctionnement | 107 873,12 € |
| 040-Amortissement des subv | 57 000,00 € | 040-Amortissement des immos | 111 000,00 € |
| 041-Intégration frais d'études | 5 000,00 € | 040-Amortissement charges étalées | 5 571,58 € |
| 041-Ecriture d'ordre | 622 000,00 € | 041-Intégration frais d'étude | 5 000,00 € |

| | | | |
|------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| 16-Emprunts | 43 500,00 € | 041-Ecriture d'ordre | 622 000,00 € |
| 20-Immo incorporelles | 5 000,00 € | | |
| 21-Immo corporelles | 117 378,00 € | | |
| Opération d'équipement | 35 000,00 € | | |
| TOTAL | 899 878,00 € | TOTAL | 899 878,00 € |

Vote du Budget 2021 - Transports

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

excédent de la section de fonctionnement est de 46 882, 28 €

excédent de la section d'investissement est de 90 641,90 €

Considérant l'affectation des résultats en date du 01/04/2021, à savoir :

en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 41 825,18 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021- Transports.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | | 002-Excédent reporté | 41 825,18 € |
| 011-Charges à caractère général | 55 000,00 € | 042-Amortissement des subv | |
| 012-Charges de personnel | 30 000,00 € | 70-Recettes | 10 000,00 € |
| 022-Dépenses imprévues | 5 000,00 € | 74-Subventions d'exploitation | 70 000,00 € |
| 023-Virement à la section INV | 7 625,18 € | 75-Autres Produits de gestion | |
| 042-Amortissement des immos | 20 000,00 € | 77-Produits exceptionnels | |
| 65-Autres charges de gestion | 1 500,00 € | | |
| 66-Charges financières | 1 200,00 € | | |
| 67-Charges exceptionnelles | 1 500,00 € | | |
| 68-Provisions | 0,00 € | | |
| TOTAL DPSES FCT | 121 825,18 € | TOTAL RCTES FCT | 121 825,18 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | | 001-Excédent reporté | 90 561,98 € |
| 020-Dépenses imprévues | 5 000,00 € | 021-Virement section FCT | 7 625,18 € |
| 040-Amortissement des subv | | 040-Amortissement des immos | 20 000,00 € |
| 041-Intégration frais d'études | | 041-Intégration frais d'études | |
| 16-Emprunts | 18 000,00 € | 10-Réserves | 5 137,02 € |
| 20-Immo incorporelles | 1 000,00 € | 13-Subventions d'investissement | |
| 21-Immo corporelles | 99 324,18 € | 16-Emprunts | |
| TOTAL DPSES INV | 123 324,18 € | TOTAL RCTES INV | 123 324,18 € |

Vote du Budget 2021- Panneaux solaires

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

excédent de la section de fonctionnement est de 149 981,78 €

déficit de la section d'investissement est de 3 918,02 €

restes à réaliser à hauteur de 5 538,13 € en dépenses et 0,00 € en recettes

Considérant l'affectation des résultats en date du 01/04/2021, à savoir :

en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 9 456,15 €

en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 140 525,63 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 Panneaux solaires.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------------|------------|----------------------------|--------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 0,00 € | 002-Excédent reporté | 140 525,63 € |
| 011-Charges à caractère général | 6 000,00 € | 042-Amortissement des subv | 500,00 € |

| | | | |
|------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| 022-Dépenses imprévues | 6 484,00 € | 70-Recettes | 62 500,00 € |
| 023-Virement investissement | 39 925,63 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 042-Amortissement des immos | 9 816,00 € | 77-Produits exceptionnels | 0,00 € |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | | |
| 66-Charges financières | 300,00 € | | |
| 67-Charges exceptionnelles | 141 000,00 € | | |
| TOTAL | 203 530,63 € | TOTAL | 203 530,63 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 3 918,02 € | 001-Excédent reporté | 0,00 € |
| 020-Dépenses imprévues | 10 525,63 € | 021-Virement fonctionnement | 39 925,63 € |
| 040-Amortissement des subv | 500,00 € | 040-Amortissement des immos | 9 816,00 € |
| 041-Intégration frais d'études | 5 000,00 € | 041-Intégration frais d'études | 5 000,00 € |
| 16-Emprunts | 0,00 € | 10-Affectation du résultat | 9 456,15 € |
| 16-Cautions | 0,00 € | 13-Subventions d'équipement | 0,00 € |
| 20-Immo incorporelles | 0,00 € | 16-Emprunts | 100 000,00 € |
| 21-Immo corporelles | 0,00 € | 16-Cautions reçues | 0,00 € |
| 23-Immo en cours | 0,00 € | 23- Avances forfaitaires | 10 000,00 € |
| Op. 10801 | 144 254,13 € | 27- Autres immobilisations financières | 3000,00 € |
| 23-Avances forfaitaires | 10 000,00 € | | |
| 27 – Autres immobilisations financière | 3 000,00€ | | |
| TOTAL | 177 197,78 € | TOTAL | 177 197,78 € |

Vote du Budget 2021 - Stations services

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

excédent de la section de fonctionnement est de 70 289,16 €

excédent de la section d'investissement est de 35 700,16 €

Considérant l'affectation des résultats en date du 01/04/2021, à savoir :

en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 70 289,16 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 - Stations services

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 0,00 € | 002-Excédent reporté | 70 289,16 € |
| 011-Charges à caractère général | 1 092 245,12 € | 042-Amortissement des subv | 11 000,00 € |
| 012-Charges de personnel | 17 500,00 € | 70-Facturation | 1 100 000,00 € |
| 022-Dépenses imprévues | 5 000,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 023-Virement investissement | 48 444,04 € | 77-Produits exceptionnels | 0,00 € |
| 042-Amortissement des immos | 16 000,00 € | | |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | | |
| 66-Charges financières | 2 100,00 € | | |
| 67-Charges exceptionnelles | 0,00 € | | |
| TOTAL | 1 181 294,16 € | TOTAL | 1 181 294,16 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 0,00 € | 001-Excédent reporté | 35 700,16 € |
| 020-Dépenses imprévues | 0,00 € | 021-Virement fonctionnement | 48 444,04 € |
| 040-Amortissement des subv | 11 000,00 € | 040-Amortissement des immos | 16 000,00 € |

| | | | |
|-------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| 041-Opérations d'ordre | 120 000,00 € | 041-Opérations d'ordre | 120 000,00 € |
| 16-Emprunts | 4 500,00 € | 10-Affectation du résultat | 0,00 € |
| 20-Immo incorporelles | 0,00 € | 23-Avances forfaitaires | 0,00 € |
| 21-Immo corporelles | 98 644,20 € | | |
| 23-Avances forfaitaires | 0,00 € | | |
| TOTAL | 114 144,20 € | TOTAL | 114 144,20 € |

Vote du Budget 2021- lotissement les hameaux de la Perrière-Collinée

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

déficit de la section de fonctionnement est de 153 673,80 €

besoin de financement de la section d'investissement est de 43 611,51 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 153 673,80 € | 002-Excédent reporté | 0,00 € |
| 011-Charges à caractère général | 5 000,00 € | 042-Saisie stock final | 150 761,18 € |
| 042-Annulation stock initial | 145 761,18 € | 043-Intégration frais financiers | 0,00 € |
| 043-Intégration frais financiers | 0,00 € | 70-Vente de terrains | 153 673,80 € |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 66-Charges financières | 0,00 € | 77-Produits exceptionnels | 0,00 € |
| TOTAL | 304 439,98 € | TOTAL | 304 439,98 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------|-----------------|
| DEPENSES | RECETTES |
| | |

| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
|------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| 001-Déficit reporté | 43 611,51 € | 001-Excédent reporté | 0,00 € |
| 040-Saisie stock final | 150 761,18 € | 040-Annulation stock initial | 145 761,18 € |
| 16-Emprunts | 0,00 € | 16-Emprunts | 48 611,51 € |
| TOTAL | 194 372,69 € | TOTAL | 194 372,69 € |

Vote du Budget 2021 Lotissement résidence du lac à Langourla

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

déficit de la section de fonctionnement est de 49 195,14 €

excédent de la section d'investissement est de 23 193,07 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 Lotissement résidence du lac Langourla,

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 49 195,14 € | 002-Excédent reporté | 0,00 € |
| 011-Charges à caractère général | 50 000,00 € | 042-Saisie stock final | 0,00 € |
| 042-Annulation stock initial | 0,00 € | 043-Intégration frais financiers | 0,00 € |
| 043-Intégration frais financiers | 0,00 € | 70-Vente de terrains | 99 195,14 € |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 66-Charges financières | 0,00 € | 77-Produits exceptionnels | 0,00 € |
| TOTAL | 99 200,14 € | TOTAL | 99 200,14 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|---------|-----------------|---------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |

| | | | |
|------------------------|--------------------|------------------------------|--------------------|
| 001-Déficit reporté | 0,00 € | 001-Excédent reporté | 23 193,07 € |
| 040-Saisie stock final | 0,00 € | 040-Annulation stock initial | 0,00 € |
| 16-Emprunts | 23 193,07 € | 16-Emprunts | 0,00 € |
| TOTAL | 23 193,07 € | TOTAL | 23 193,07 € |

Vote du Budget 2021 - lotissement le Rocher- Plessala

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

déficit de la section de fonctionnement est de 69 194,24 €

excédent de la section d'investissement est de 44 682,71 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du lotissement le Rocher-Plessala

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 69 194,24 € | 002-Excédent reporté | 0,00 € |
| 011-Charges à caractère général | 60 000,00 € | 042-Saisie stock final | 136 692,86 € |
| 042-Annulation stock initial | 75 692,86 € | 043-Intégration frais financiers | 1000,00 € |
| 043-Intégration frais financiers | 1 000,00 € | 70-Vente de terrains | 69 199,24 € |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 66-Charges financières | 1 000,00 € | 77-Produits exceptionnels | 0,00 € |
| 67 – Charges exceptionnelles | 5,00 € | | |
| TOTAL | 206 897,10 € | TOTAL | 206 897,10 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |

| | | | |
|------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| 001-Déficit reporté | 0,00 € | 001-Excédent reporté | 44 682,71 € |
| 040-Saisie stock final | 136 692,86 € | 040-Annulation stock initial | 75 692,86 € |
| 16-Emprunts | 21 103,62 € | 16-Emprunts | 37 420,91 € |
| TOTAL | 157 796,48 € | TOTAL | 157 796,48 € |

Vote du Budget 2021- lotissement les ajoncs à Saint Gilles du Mené

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

déficit de la section de fonctionnement est de 36 914,54 €

besoin de financement de la section d'investissement est de 42 249,24€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du lotissement les ajoncs à St Gilles du Mené

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 36 914,54 € | 002-Excédent reporté | 0,00 € |
| 011-Charges à caractère général | 50 000,00 € | 042-Saisie stock final | 176 249,24 € |
| 042-Annulation stock initial | 123 249,24 € | 043-Intégration frais financiers | 3 000,00 € |
| 043-Intégration frais financiers | 3 000,00 € | 70-Vente de terrains | 36 914,54 € |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 66-Charges financières | 3 000,00 € | 77-Produits exceptionnels | |
| TOTAL | 216 168,78 € | TOTAL | 216 168,78 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|----------------|----------------------|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 42 249,24 € | 001-Excédent reporté | 0,00 € |

| | | | |
|------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| 040-Saisie stock final | 176 249,24 € | 040-Annulation stock initial | 123 249,24 € |
| 16-Emprunts | 6 000,00 € | 16-Emprunts | 101 249,24 € |
| TOTAL | 224 498,48 € | TOTAL | 224 498,48 € |

Vote du Budget 2021 - lotissement les tilleuls- Saint Jacut du Mené

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

déficit de la section de fonctionnement est de 23 724,75 €

besoin de financement de la section d'investissement est de 109 182,89 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du lotissement les tilleuls- Saint Jacut du Mené

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 23 724,75 € | 002-Excédent reporté | 0,00 € |
| 011-Charges à caractère général | 35 000,00 € | 042-Saisie stock final | 144 182,89 € |
| 042-Annulation stock initial | 109 182,89 € | 043-Intégration frais financiers | 0,00 € |
| 043-Intégration frais financiers | 0,00 € | 70-Vente de terrains | 23 724,75 € |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 66-Charges financières | 0,00 € | 77-Produits exceptionnels | |
| TOTAL | 167 912,64 € | TOTAL | 167 912,64 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|----------------|------------------------------|----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 109 182,89 € | 001-Excédent reporté | 0,00 € |
| 040-Saisie stock final | 144 182,89 € | 040-Annulation stock initial | 109 182,89 € |

| | | | |
|--------------|---------------------|--------------|---------------------|
| 16-Emprunts | 0,00 € | 16-Emprunts | 144 182,89 € |
| TOTAL | 253 365,78 € | TOTAL | 253 365,78 € |

Vote du Budget 2021 - Lotissement le hameau des Etouillettes à Le Gouray

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

déficit de la section de fonctionnement est de 17 810.64€

excédent de la section d'investissement est de 59 947.84€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du lotissement le hameau des Etouillettes à Le Gouray

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 17 810,64 € | 002-Excédent reporté | 0,00 € |
| 011-Charges à caractère général | 45 000,00 € | 042-Saisie stock final | 85 052,16 € |
| 042-Annulation stock initial | 40 052,16 € | 043-Intégration frais financiers | 0,00 € |
| 043-Intégration frais financiers | 0,00 € | 70-Vente de terrains | 17 810,64 € |
| 65-Autres charges de gestion | 5,00 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 66-Charges financières | 0,00 € | 77-Produits exceptionnels | |
| TOTAL | 102 867,80 € | TOTAL | 102 867,80 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|---------------------|------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 0,00 € | 001-Excédent reporté | 59 947,84 € |
| 040-Saisie stock final | 85 052,16 € | 040-Annulation stock initial | 40 052,16 € |
| 16-Emprunts | 100 000,00 € | 16-Emprunts | 85 052,16 € |
| TOTAL | 185 052,16 € | TOTAL | 185 052,16 € |

Budget Immobilier à Vocation Artisanale et Commerciale

VU le Compte de Gestion établi par Madame Le Receveur Municipal,

VU le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil municipal du 01/04/2021

Considérant les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

excédent de la section de fonctionnement est de 50 479,38 €

déficit de la section d'investissement de 772,88 €

restes à réaliser à hauteur de 1 756,92 € en dépenses et 0,00 € en recettes

Considérant l'affectation des résultats en date du 01/04/2021, à savoir :

en recettes de la section d'investissement à l'article 1068 la somme de 2 529,80 €

en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 47 949,58 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif Immobilier à Vocation Artisanale et Commerciale 2021

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|----------------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 002-Déficit reporté | 0,00 € | 002-Excédent reporté | 47 949,58 € |
| 011-Charges à caractère général | 30 000,00 € | 042-Amortissement des subv | 2 000,00 € |
| 012-Charges de personnel | 14 000,00 € | 70-Charges | 8 500,00 € |
| 022-Dépenses imprévues | 1 000,00 € | 75-Loyers | 74 000,00 € |
| 023-Virement investissement | 59 854,58 € | 75-Autres produits de gestion | 5,00 € |
| 042-Amortissement des immos | 17 000,00 € | 77-Produits exceptionnels | 0,00 € |
| 65-Autres charges de gestion | 1 000,00 € | | |
| 66-Charges financières | 3 6100,00 € | | |
| 67-Charges exceptionnelles | 6 500,00 € | | |
| TOTAL | 132 454,58 € | TOTAL | 132 454,58 € |

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chapitre | BP 2021 | Chapitre | BP 2021 |
| 001-Déficit reporté | 772,88 € | 001-Excédent reporté | 0,00 € |
| 020-Dépenses imprévues | 5 000,00 € | 021-Virement fonctionnement | 59 854,58 € |
| 040-Amortissement des subv | 2 000,00 € | 040-Amortissement des immos | 17 000,00 € |
| 041-Intégration frais d'études | 2 500,00 € | 041-Intégration frais d'études | 2 500,00 € |
| 16-Emprunts | 10 000,00 € | 10-Affectation du résultat | 2 529,80 € |
| 16-Remboursement de cautions | 2 500,00 € | 16-Cautions reçues | 2 500,00 € |
| 20-Immo incorporelles | 2 000,00 € | 23-Avances forfaitaires | 0,00 € |
| 21-Immo corporelles | 54 111,50 € | | |
| 23-Avances forfaitaires | 0,00 € | | |
| Op. 11901 | 5 500,00 € | | |
| TOTAL | 87 384,38 € | TOTAL | 87 384,38 € |

Adoption du référentiel M57 et expérimentation du Compte Financier Unique

Monsieur le Maire précise que le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 est en cours de déploiement et a pour ambition d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités (régions, départements, EPCI, communes, ...).

Née en 2015, en étroite concertation avec les associations d'élus locaux, la nomenclature M57 a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Le référentiel M57 comprend donc, outre son plan de comptes par nature, une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires : gestion pluriannuelle et fongibilité des crédits, gestion des crédits pour dépenses imprévues, possibilité d'amortir en année pleine ou selon la règle du prorata temporis,

Outre la souplesse et l'amélioration de la qualité comptable qu'il apporte, le référentiel M57 est également porteur d'innovations majeures dans les toutes prochaines années puisqu'il va permettre aux collectivités locales de viser la certification de leurs comptes et d'expérimenter le compte financier unique (CFU), document se substituant au compte administratif et au compte de gestion.

Le référentiel M57 sera généralisé au 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

ADOPTER le référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Compte Financier Unique à compter du 1^{er} janvier 2022.

ALSH St Jacut – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que les dépenses relatives à la construction de l'ALSH sur Saint-Jacut-du-Mené s'étaleront sur deux exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022,

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2020, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de : 770 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

voter, pour les travaux de construction de l'ALSH de Saint-Jacut-du-Mené le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

Montant global de l'Autorisation de Programme (AP) : 770 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2021 : 110 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2022: 660 000 €

et de préciser que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Cimetière Le Gouray – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que les dépenses relatives à l'extension du cimetière de Le Gouray s'étaleront sur deux exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022,

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2020, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de 235 000 €.

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

DECIDER de voter, pour les travaux d'extension du cimetière de Le Gouray le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

Montant global de l'Autorisation de Programme (AP) : 235 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2021 : 117 500 €

Crédits de Paiement (CP) 2022 : 117 500 €

PRECISER que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Salle des fêtes St Jacut – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement

Considérant que les dépenses relatives à la réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut-du-Mené s'étaleront sur deux exercices comptables, il paraît judicieux que les crédits de paiement s'étalent aussi sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022,

En conséquence et de façon à ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2020, il convient de voter une autorisation de programme d'un montant de :1 500 000 €

Vu l'exposé des motifs énoncés ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Considérant que le vote en AP/CP est judicieux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

DECIDER de voter, pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Saint-Jacut-du-Mené le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiements comme suit :

Montant global de l'Autorisation de Programme (AP) : 1 500 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2021: 100 000 €

Crédits de Paiement (CP) 2022 : 1 400 000 €

PRECISER que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N+1.

Budgets lotissements : Remboursement des avances

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les budgets de lotissements sont des budgets annexes du budget principal et qu'ils partagent donc la même trésorerie.

Il précise que certains de ces budgets de lotissements ont bénéficié d'une avance remboursable du budget principal. Aussi, il propose que les budgets suivants remboursent les avances correspondantes perçues :

- Budget lotissement Résidence du Lac (Langourla) : 23 193,07 €
- Budget lotissement Le Rocher (Plessala) : 3 103,62 €

- Budget lotissement Le Hameau des Etouillettes : 100 000,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Budget stations-services : Requalification de la subvention d'équipement

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 19 juin 2015 du Conseil Municipal de Le Gouray relative au versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 150 000,00 € au budget station-service.

Cette subvention s'explique par le fait que les élus portaient dans l'inconnu et ne savaient pas si le modèle économique était viable.

Il précise que cette subvention a depuis été partiellement amortie.

Considérant la capacité financière du budget stations-services, Monsieur Le Maire propose d'affecter 30 000 € au budget principal lors de l'affectation de résultat de l'exercice 2021 et de requalifier le reliquat de subvention d'équipement de 120 000 € en avance remboursable.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Budget chaufferies bois : Requalification de l'avance remboursable

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 12 mai 2016 relative au versement d'une avance remboursable d'un montant de 622 000,00 €.

Il précise également que le budget chaufferies bois n'a pas la capacité financière pour rembourser cette avance. Aussi, il propose de requalifier cette avance remboursable en subvention d'équipement.

Le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** cette proposition.

CCAS : versement de la subvention d'équilibre 2021

Afin de pouvoir exercer les missions que la Commune de Le Mené a confiées au CCAS en matière de :

- gestion du pôle social comprenant l'animation de l'Espace France Services pour lequel la commune perçoit en recette de fonctionnement directement 30 000 € d'aide de l'Etat, des subventions aux associations à vocation sociale, les animations Cap'âge, et l'accompagnement des administrés en difficulté,
- gestion du centre de santé et du pôle restauration,

il est proposé de versement une subvention d'équilibre pour l'année 2021 d'un montant de 190 000 €.

Madame Arlette Hingant, Adjointe aux affaires sociales, précise que le budget Ehpad quant à lui, s'équilibre sans subvention communale.

Au regard de l'importance et de l'intérêt des services et actions portés par le CCAS en faveur de la population, le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité en faveur du versement de la subvention d'équilibre 2021.

Ressources humaines

Service technique : création d'un poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers - modification du tableau des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Dans le cadre du départ en retraite à venir de 2 agents au sein du service voirie, il convient de procéder à leur remplacement.

Après examen du tableau des effectifs, il s'avère nécessaire de régulariser ce dernier en créant un poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie permanent qui aurait comme missions :

* Exécuter les travaux d'entretien courant pour maintenir la qualité du patrimoine de voirie afin d'assurer à l'usager des conditions de sécurité et de confort optimales ;

* mettre en œuvre des actions d'exploitation du patrimoine de voirie, afin de garantir la sécurité des déplacements et d'optimiser l'utilisation du réseau d'assainissement pluvial.

Le Conseil Municipal décide de :

- Créer un poste d'agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers et de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

| Service | Emploi | Filière | Catégorie | Grade | ETP | A créer | Date |
|-----------|--|-----------|-----------|---------------------------------------|-----|---------|-----------|
| Technique | agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers | Technique | C | Adjoint technique à Agent de maîtrise | 1 | 1 | 15/4/2021 |

- Inscrire les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget.

Suppression du poste en charge de la facturation eau potable

Suite au départ pour mutation au sein d'une autre collectivité de l'agent en charge de la facturation eau potable et aux premiers retours des conclusions de l'audit de fonctionnement de ce service eau potable, Monsieur Le Maire précise que le Conseil Municipal a acté lors de sa séance du 11 mars dernier, la décision de confier le relevé et la facturation eau potable et assainissement à un prestataire afin que l'équipe d'exploitation du service eau potable puisse se concentrer sur des missions à plus fortes valeur ajoutée, et limiter également les risques d'impayés que subit actuellement la commune.

Après avis favorable du Comité Technique qui s'est réuni le 7 avril dernier, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition de suppression du poste en charge de la facturation eau potable et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la manière suivante :

| Service | Emploi | Filière | Catégorie | Grade | ETP | A supprimer | Date |
|-------------|--------------------------------------|----------------|-----------|------------------------|-----|-------------|-----------|
| Service Eau | Chargé de la facturation eau potable | Administrative | C | Adjoint administrative | 1 | 1 | 15/4/2021 |

Réorganisation transitoire du service vie associative et culturelle

Monsieur le Maire précise que le départ de Madame Fanny Caullery, responsable du nouveau service vie associative et culturelle, avec un délai de prévenance d'un mois lié à son statut d'agent contractuel, n'a pas été facile à gérer en ce début d'année.

L'organisation envisagée de ce nouveau service Culture et vie associative est mise à mal avec les départs de Monsieur Brice Vernin, puis de Madame Fanny Caullery, sa Responsable, et ce, malgré le fait qu'il n'ait pas pu fonctionner dans sa configuration attendue et normale en raison de la crise sanitaire.

Au sein de ce grand service, cohabitent des services du champ de la culture et du lien social avec des fonctions supports, qui sont en lien également avec d'autres services.

On y trouve :

* Le service culture : gestion de la programmation culturelle de la salle de spectacle Mosaïque, le réseau des bibliothèques-médiathèques et la médiation culturelle,

* Le service Vie associative

* et des fonctions supports :

Unité transport – liens forts avec le service Education – Jeunesse

Unité mobile – liens avec les Maires délégués, le réseau des secrétaires de Mairie et l'équipe propreté avec les demandes d'intervention ainsi que les services culture et vie associative

Equipe propreté (12 à 15 personnes) – 75 sites à entretenir

Pour Madame Fanny Caullery, la gestion de l'équipe propreté s'est révélée être très chronophage (adaptation des plannings, gestion des absences, mise en œuvre des protocoles sanitaires en constante évolution avec la crise sanitaire ...) et nécessitant une expertise métier qui permette d'être en capacité de conseiller, d'accompagner et de contrôler l'exécution des missions dévolues à cette équipe. Elle s'est trouvée également en difficulté en ce qui concerne le contrôle de la bonne exécution des demandes d'intervention de l'équipe mobile.

Au-delà des problèmes de reconnaissance métiers, de considération, et d'exercice isolé de leurs missions, l'équipe propreté, rencontrée le 10 février dernier, a également fait les constats suivants, tout comme les autres personnes interrogées :

Besoin de formaliser et d'harmoniser les protocoles d'intervention par type de bâtiment (temps,

matériel, produits...) afin d'avoir un cadre commun et normalisé (guide d'intervention-prévention des risques professionnels....) et de faciliter les remplacements.

Besoin de stabiliser l'équipe et d'avoir une personne référente ayant une connaissance des métiers de la propreté qui puisse :

- établir et adapter les plannings d'intervention en fonction des impératifs,
- venir sur le terrain constater la bonne exécution des interventions des agents et rechercher des solutions pour améliorer l'exécution des tâches,
- être l'interlocuteur unique et relais des demandes d'interventions relayées par l'équipe propreté à l'égard des autres services (unité mobile, services techniques, fournisseurs...).

Besoin d'avoir des temps communs d'échange et de formation.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les propositions suivantes :

1- Avec la prolongation des consignes sanitaires qui viennent mettre à mal le fonctionnement normal des services culture et vie associative, il semble plus raisonnable de temporiser les choses jusqu'à la fin de l'année, en demandant à Madame Laure Ivanov de prendre le relais sur la gestion de ces derniers afin de permettre aux Elus :

-de rediscuter des attendus et ambitions sur ce champs culturel en lien avec LCBC avant de pourvoir à tout remplacement.

-de constater la charge de travail que revêt la gestion de ce pôle vie associative en période de fonctionnement normal ;

2-Expérimenter la montée en responsabilité de Mr Franck Coudé avec la coordination de l'unité mobile et l'unité transport.

3 - la création d'un poste de coordinateur de l'équipe propreté :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Au regard des constats effectués, Il est proposé la création d'un poste de coordinateur de l'équipe propreté avec le maintien des 11 heures d'appui de Madame Isabelle Macé en qualité de qualicienne, qui accepte d'assurer la transition dans l'attente. Ce coordinateur devra disposer de connaissances sur les métiers de la propreté et de l'hygiène des locaux (sur les techniques de nettoyage, le matériel, les produits et les gestes professionnels), et de compétences en matière d'organisation et de gestion des plannings afin de pouvoir répondre à l'objectif d'amélioration de la qualité du service rendu et de qualité de vie au travail pour les agents de ce pôle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider les propositions de gestion transitoire de ce service,

- Décider la création d'un poste de coordinateur du pôle propreté et de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

| Service | Emploi | Filière | Catégorie | Grade | ETP | A créer | Date |
|-------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|--|-----|---------|-----------|
| Vie associative et culturelle | Coordinateur de l'équipe propreté | Technique | C | Adjoint technique à Adjoint technique principal 1 ^{er} classe | 1 | 1 | 15/4/2021 |

- et d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 12 du budget.

Travaux-voirie

Mise en conformité et étude structurelle de la salle des fêtes de Plessala – validation de l'AVP

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux affaires techniques, rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en conformité du centre culturel de Plessala, dont la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Colas Durand.

Il précise également que le projet prévoit :

- la création de système de désenfumage,
- la requalification des espaces de stockage du hall en locaux à risques.

L'étude structure quant à elle révèle qu'il faut revoir la gestion des eaux du bâtiment qui est à l'origine d'une grande partie des désordres. Les poteaux en bois de la façade sud seront à remplacer, le parvis sud sera à démolir et à refaire à neuf.

A ce stade, le montant estimatif des travaux de mise en conformité incendie s'élève ainsi à 59 500 € HT et ne comprend pas les travaux préconisés dans le rapport de l'étude structurelle du bâtiment. Ces derniers seront l'objet de travaux ultérieurs mais qui ne doivent être l'objet d'une programmation budgétaire éloignée au risque d'aggraver les désordres structurels.

Monsieur Le Maire rappelle que la commission bâtiment du 06 avril 2021 a émis un avis favorable à l'avant-projet présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- valider l'avant-projet de mise en conformité incendie de la salle des fêtes de Plessala ;
- valider le montant estimatif des travaux correspondants ;
- autoriser le lancement d'une consultation pour une mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour le chantier de mise en conformité de la salle des fêtes de Plessala
- autoriser Monsieur Le Maire à déposer le permis de construire et/ou l'ensemble des autorisations d'urbanismes nécessaires au projet ;
- autoriser Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour la réalisation des travaux ;
- donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Salles de sports spécialisées et gymnase de Collinée - avenants PCB et Beurel

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint au Maire en charge des Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal le projet de création de salles de sports spécialisées et de réhabilitation du gymnase à Collinée (rue Anatole Le Braz et rue André Gilles).

Il rappelle également les délibérations en date du 14 mars 2019 attribuant le lot :

- n°4 (couverture/bardage/étanchéité) aux entreprises PCB/Daniel pour un montant de 202 731,57 € HT

Et la délibération en date du 11 avril 2019 attribuant le lot :

- n°15 (VRD/aménagements extérieurs) à l'entreprise Beurel pour un montant de 55 606 € HT.

Monsieur L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal deux propositions d'avenants :

- pour le lot 4 : remplacement d'un chéneau acier galvanisé par un chéneau en acier inox, pour un montant en plus-value de 1 083,00 € HT.

- pour lot 15 : lors de l'analyse des offres en mars 2019, le poste 1.1.1 "installation de chantier, sécurité, santé, intérêt commun et gestion des déchets", par erreur n'avait pas été comptabilisé dans le sous-total ni le total marché. Pour régulariser cet oubli, il est proposé de ré-intégrer cette prestation réalisée par l'entreprise, en plus-value d'un montant de 250 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Valider les propositions d'avenants susmentionnées ;
- Donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Marché de PATA : attribution

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint au Maire en charge de la Voirie et des Espaces verts, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 février 2021 autorisant le lancement d'une consultation relative à la mise en œuvre de 120 Tonnes de Point-à-Temps Automatique (PATA).

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'offre de la société Eiffage Routes, pour un prix unitaire de 560 € HT la Tonne (soit un montant de 67 200 € HT pour 120 Tonnes) ;

- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Marché de débroussaillage : attribution

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint au Maire en charge de la Voirie et des Espaces verts, rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la

commission voirie a étudié la mise en œuvre d'une prestation de débroussaillage dans les communes déléguées.

Pour l'année 2021, il a été proposé que cette prestation de débroussaillage soit réalisée sur les communes déléguées suivantes :

- Langourla
- Saint-Gilles du Mené/Saint-Gouéno

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Pour Langourla : retenir l'offre de l'entreprise ETA Folliard pour un montant de 5 280 € HT, assortie de l'option (50 heures supplémentaires)

- Pour Saint-Gilles du Mené/Saint-Gouéno : retenir l'offre de l'entreprise Beurel Yvon pour un montant de 6 750 € HT, assortie de l'option (50 heures supplémentaires)

- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Chemins d'exploitations 2021 - attribution du marché de travaux

Monsieur Eric Jaffrot, Adjoint au Maire en charge de la Voirie-Espaces verts, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 février 2021 autorisant le lancement d'une consultation pour la réalisation de travaux d'entretien des chemins d'exploitation communaux (principalement empiérement, mais également reprofilage, curage de fossés, arasement des accotements, des bourrelets axiaux).

Au regard des résultats de la consultation et après échange, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'offre de l'entreprise Yvon Beurel TP pour un montant de 118 856,01 € TTC

- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Réfection de la couverture de l'église de Le Gouray – attribution du marché de travaux

Monsieur Yvon Perrin, Adjoint aux affaires techniques, rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la couverture de l'église de Le Gouray.

Il rappelle également la délibération en date du 10 septembre 2020 validant l'avant-projet correspondant pour un montant estimatif de travaux de 217 600 € HT.

Il présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Pour le lot couverture – zinguerie : retenir l'offre de l'entreprise MACE COUVERTURE pour un montant de 279 169,22 € HT

- Pour le lot charpente bois : retenir l'offre de l'entreprise MACE COUVERTURE pour un montant de 25 979,00 € HT
- Donner pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces du marché, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Education

Modification règlement intérieur restauration scolaire

Madame Roselyne Rocaboy, Adjointe à l'éducation, précise qu'actuellement, le règlement intérieur de la restauration scolaire indique que :

Facturation dans le cadre d'une fréquentation régulière :

Le prix du repas est de 2,61€.

Paiement par anticipation. Le montant mensuel est établi sur une base de 10 mensualités identiques correspondant à 14 repas soit 36,54€/mois et par enfant, les régularisations sont établies le mois suivant.

Afin de ne pas avoir de remboursement ou de déduction à faire en cas de fermeture ponctuelle de classe, il est proposé la modification suivante à partir de la facturation de la fin du mois d'avril 2021 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021 :

Facturation dans le cadre d'une fréquentation régulière :

Le prix du repas est de 2,61€.

Paiement mensuel en fin de mois suivant le nombre de repas pris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la modification du règlement intérieur à partir du mois d'avril 2021.

Patrimoine et urbanisme

Vente d'une parcelle, La Croix Jeanne Even- Collinée

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant la demande de l'entreprise de Kerméné, désireuse d'agrandir son site d'exploitation et sa zone de parking pour ses salariés,

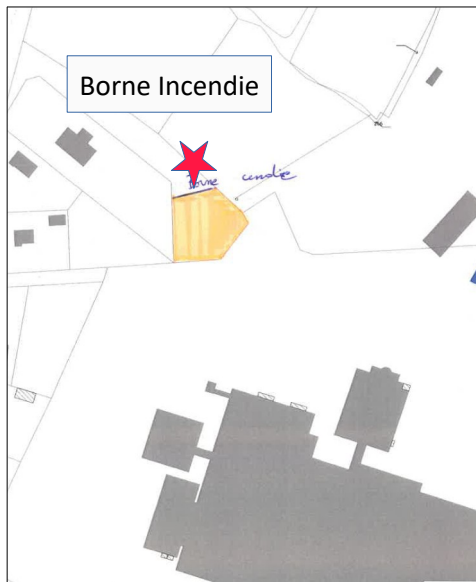
Considérant que la parcelle mitoyenne à la propriété de Kerméné, basée à La Croix Jeanne Even, Collinée, appartient au domaine privé de la commune (références cadastrales de la parcelle à diviser :46 ZC 129)

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 16 500 euros établie par le service des Domaines le 7/04/2021.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le bornage de la division de la parcelle à céder est en cours, que la partie vendue avoisinera les 1 400 m²,

Au regard de l'intérêt du projet lié à cette acquisition pour le développement économique de la commune, il est proposé une vente à 7 000 euros,

| Adresse | Références cadastrales | Surface terrain | Prix de vente du bien |
|---|---|-----------------------------|-----------------------|
| La Croix de Jeanne Even Collinée 22 330 LE MENE | 46 ZC 129 division parcelle en cours | Environ 1400 m ² | 7 000 € |



Les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Vendre le bien à l'entreprise Kermené au prix de 7 000 €
- Donner pouvoir au Maire pour signer le compromis et l'acte authentique d'achat, ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire.

Vente de la résidence des Camélias à Langourla

Monsieur Michel Ulmer, Maire Délégué de Langourla, rappelle que plusieurs années après la fin d'activités de la résidence mutualiste « les Camélias » à Langourla, la commune nouvelle de Le Mené a souhaité porter l'ambition de pouvoir y accueillir des personnes dites désorientées, et pour ce faire, s'était portée acquéreur de ce bâtiment auprès des HLM Les Foyers de Rennes pour un montant de 430 000 €.

Bien que ce projet ait obtenu en première approche le soutien des services de l'État avec la création de 25 lits sur ce site au lieu d'engager un programme d'extension de l'EHPAD de Plessala, il a été mis à mal dans sa phase de mise en œuvre par l'ARS qui a refusé de le soutenir pour des raisons de surcoûts de fonctionnement qu'il risquait d'engendrer, et privilégiant le projet d'extension de l'EHPAD de Plessala.

Depuis ce refus, cet ancien EHPA de 25 lits reste sans destination et inexploitable en l'état, et ce, malgré l'étude de plusieurs autres projets sans succès.

Depuis, il précise que la collectivité est sans solution pour valoriser ce patrimoine bâti en cœur de bourg.

Fin 2020, un porteur de projet est venu rencontrer Monsieur le Maire afin de connaître les disponibilités foncières sur la commune déléguée de Collinée en vue d'y réaliser une opération immobilière de construction de logements destinés à de la location de courte durée afin de répondre à des besoins identifiés avec les établissements Kermené.

En concertation, une visite de la résidence a été organisée et une proposition lui a été faite de concrétiser son projet au sein de cette résidence des Camélias.

Après de longues discussions, ce dernier accepte de revoir son projet initial et de reprendre et d'effectuer les travaux nécessaires pour réhabiliter ce bâti et le faire revivre sous réserve que la commune le vende 140 000 €, condition sine qua none pour trouver un équilibre financier à cette opération.

Cette opportunité que représente ce projet d'investissement privé, est une chance qui comporte un seul bémol, celui du prix de cession souhaité, si nous nous référons à l'estimation France domaine réalisé en juillet 2020 d'un montant de 340 000 € HT.

Avant d'aller plus loin dans les négociations, Monsieur le Maire, sollicite l'accord de principe de cession de cet immobilier au prix demandé, arguant du fait que ce projet de cession permettrait de :

- * retrouver une destination à ce bâti qui vienne offrir une réponse d'hébergement mal pourvue à ce jour, et ce, en lien avec les besoins de l'entreprise Kermené, et participer à la revitalisation du cœur de bourg de Langourla,

- * et de mettre un terme aux dépenses d'entretien de ce bâti que doit supporter annuellement notre collectivité et à cette inexorable dépréciation que subit ce patrimoine au fil des années.

Après échange, le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité sur ce projet de cession sur la base de 140 000 € et donne pouvoir au Maire pour signer tout acte se référant à cette affaire.

Eau potable

Approbation des termes de la convention pour l'approvisionnement en eau potable avec le Syndicat de la Vieille Lande

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur le secteur du haut Saint Gouëno, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le Syndicat de la Vieille Lande pour que ce dernier puisse assurer l'approvisionnement en eau potable de ce nouveau tronçon. La Régie municipale se chargera d'assurer la distribution et gestion des abonnés.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la proposition de convention soumise moins l'abstention de Mr Jean-Yves Moy, et pouvoir au Maire pour signer cette dernière.

Vie associative

Proposition d'attribution des subventions 2021 aux associations du Mené

Monsieur Cyril Conan, Adjoint à la Vie associative-sport-culture-communication, présente les propositions d'attribution de subventions 2021 aux associations soumises par la commission vie associative.

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal donne son accord sur les propositions de subventions 2021 aux associations du Mené proposées suivantes :

| NOM DE L'ASSOCIATION | Subvention 2021 | |
|---|-----------------|----------------|
| | demandée | proposée |
| SPORT | | |
| CLUBS SPORTIFS | | |
| Mené Football Club : désormais Ecole de Foot GJ Mené F.C. | 3000 | 1500 € |
| A.S.M 2014 COLLINEE | 1000 | 1000 € |
| Union Sportive Plessala | 3000+8000 | 11000 € |
| Mené Handball Club | 3000 + 8000 | 11000 € |

ASSO. SPORTIVES et mise en forme

| | | |
|-----------------------------|------|---------------|
| Mené Forme | 8000 | 8000 € |
| Judo Club du Mené | 6000 | 4000 € |
| Place à la Danse | 3500 | 3500 € |
| Tennis Intercommunal du Lié | 750 | 750 € |
| Tennis Club Arguenon Mené | 950 | 600 € |
| Les Prom'nous du Mené | 600 | 600 € |
| Le Team des 3 Rivières | 600 | 600 € |
| Le Mené Team Bike | 1200 | 800 € |
| Saint Gouéno VTT | 800 | 800 € |

| | | |
|-----------------------|--|--------------|
| Les Ramoneurs du M'né | | 400 € |
|-----------------------|--|--------------|

CHASSE ET PECHE

| | | |
|---|------|--------------|
| Société de Chasse Plessala | 700 | 540 € |
| Société de Chasse Saint Hubert du Mené St Jacut | 1600 | 270 € |
| Société de Chasse Saint Hubert de Collinée | 250 | 200 € |
| Ste de chasse Le Gouray | 260 | 260 € |
| Amicale des Chasseurs Saint Gilles | 200 | 120 € |
| Amicale du Centre Plessala | 200 | 160 € |
| Société de Chasse Saint Gouéno | 230 | 210 € |
| Société de Chasse des 3 villages | 180 | 200 € |
| Amicale des Pêcheurs Plessala | 180 | 180 € |
| Société de Pêche AAPPMA de st jacut | 500 | 300 € |

EVENEMENTS IMPORTANTS

| | | |
|---|------|---------------|
| Mené Jazz | 400 | 300 € |
| Futurocom 22 | 4500 | 4000 € |
| Mené LeBarouf (Foyer des Jeunes Saint Gilles) | 4000 | 4000 € |

ASSO. JEUNES

Subvention 2021

| | | |
|--------------------|--|---------|
| La pause syndicale | | à venir |
|--------------------|--|---------|

CLUB DES AINES

demandée

proposée

| | | |
|--------------------------------------|--------------|---|
| Club des Aînés Collinéens | 150 | / |
| Club des Aînés Ruraux de Saint Jacut | 250 | / |
| Club du 3ème Age Langourla | pas de somme | / |
| Club des Aînés Ruraux Saint Gilles | 250 | / |

| FNACA / ANCIENS COMBATTANTS | | |
|---|----------------|-----------------|
| FNACA Plessala | 250 | 250 |
| FNACA Collinée – Le Gouray | 250 | 250 |
| FNACA Saint Jacut | 250 | 250 |
| Anciens Combattants Saint Gilles | 250 | 250 |
| Le Séilla (Asso section unc st gilles) | 250 | 250 |
| Union Nationale des Combattants Saint Goué- no | 250 | 250 |
| SOLIDARITE | demandée | proposée |
| Espoir et Solidarité | 2000 | 1500 |
| Les Amis du Soleil d'Or | 800 | 600 |
| Les Sans Soucis | 500 | 500 |
| CULTURE – Autres Manifestations | demandée | proposée |
| Les Coeurs du Mené | 1000 | 750 |
| A l'Assaut des Oreilles | 700 | 500 |
| La Tête et les Mains | 200 | 200 |
| L'Île aux enfants | 500 | 0 |
| Langourlavie | 4000 | 4000 |
| Association des Commerçants Collinée | A VOUS DE VOIR | / |
| Union des commerçants du Mené | A VOUS DE VOIR | / |
| UDEP Commerçants Plessala | 4000 | 4000 |
| PATRIMOINE | | |
| Association du Pré de la Chapelle Saint Udy | 400 | 500 |
| Les Amis de la Chapelle Saint Joseph | 500 | 500 |

| | | |
|-----------------------------------|------|------------|
| Les Amis de Saint Gilles des Prés | 500 | 500 |
| Chapelle de la Hutte | 500 | 500 |
| ECOLES | | |
| Amicale Laique Plessala | 1000 | 500 |
| Amicale Laique le Blé en Herbe | 500 | 500 |
| APE Plessala | 300 | / |
| APE RPI Collinée Saint Jacut | 500 | 300 |
| APEI Saint Vran + Langourla | 1000 | 300 |
| Association sportive du collège | 500 | 500 |

Proposition d'attribution de subventions aux associations hors Le Mené 2021

Monsieur Cyril Conan, Adjoint à la Vie associative-sport-culture-communication, présente les propositions d'attribution de subventions 2021 aux associations hors Le Mené soumises par la commission vie associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord sur les propositions de subventions 2021 aux associations hors le Mené proposées suivant :

| | Demandé | Proposé | |
|--|---------|---------|---------------------------|
| Croix d'Or | 320 € | 640 € | car pas donnée l'an passé |
| Croix Rouge Française | | 150 € | |
| Leucémie Espoir 22 | | 50 | |
| Association Rêves de Clown | | 100 | |
| Association Française des Scléroses en Plaques | | 50 | |
| Bâtiment CFA Côtes d'Armor | | 50 | |
| MFR Loudéac | 200 € | 100 € | 2 élèves |
| chambre des métiers | 200 € | 100 € | 2 élèves |
| Lycée le gros chêne | | 150 € | 3 élèves |
| Association des Donneurs De Sang – Moncontour | | 50 | |

| | | |
|--|-----|----|
| association des donateurs De Sang – Merdrignac | 100 | 50 |
|--|-----|----|

total 1 510 €

Questions et informations diverses :

Extension du réseau d'alimentation en eau potable du haut St Gouëno : devis Sader

Monsieur Michel Ulmer, Adjoint au Maire en charge du service eau, rappelle qu'il avait été acté par délibération du 12 novembre 2020 l'extension du réseau AEP du haut de Saint Gouëno (La parentelais-La Glaudais, Clair Matin-La Ville Gueury, Les Hautières, Le Moulin des vaux) dont les habitations sont raccordées à ce jour à un réseau privé qui ne répond plus aux normes sanitaires. Il précise que dans le cadre de la première tranche de travaux d'extension de ce réseau, il convient de créer 2 chambres avec stabilisateur de pression à la Basse ville et à la Parentelais. Pour ce faire, il soumet à l'approbation du Conseil le devis l'entreprise Sader d'un montant de 12 440 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Service eau potable : validation devis d'installation de têtes émettrices

Monsieur Michel Ulmer, Adjoint au Maire en charge du service eau, précise que suite à l'accord de financement de l'Agence de l'eau obtenu le 19 mars dernier, à hauteur de 70 % de la dépense engagée plafonnée à 15 734 € , il convient de valider le devis Saur d'un montant de 14 209 € HT pour l'installation de 9 têtes émettrices pour la télégestion.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

Projet de conduite d'eau de la Petite côte jusqu'à Kermené : proposition d'assistance à Maître d'ouvrage

Sur proposition de la Commission eau, Monsieur Michel Ulmer, Adjoint au Maire en charge du service eau, soumet à l'approbation du Conseil Municipal la proposition du Cabinet N2A d'un montant de 750 € HT pour l'assistance à Maître d'ouvrage pour le dimensionnement de la conduite et du point de livraison.

Le Conseil Municipal donne son accord l'unanimité.

Service eau potable : Devis Etudes et chantiers

Sur proposition de la Commission eau, Monsieur Michel Ulmer, Adjoint au Maire en charge du service eau, soumet à l'approbation du Conseil le devis d'Etudes et Chantiers d'un montant de 6 000 € pour la prestation de gestion des espaces verts au sein des périmètres des captages d'eau et des réservoirs.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Défraiement de Mme Carole Rouxel

Monsieur le Maire propose de défrayer Mme Carole Rouxel des frais engagés par cette dernière d'un montant de 200 euros pour le présent offert à Mme Céline Jouan à l'occasion de son départ de la collectivité.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Défraiement de Mme Isabelle Macé

Monsieur le Maire propose de défrayer Mme Isabelle Macé des frais engagés par cette dernière d'un montant de 31,52 € pour l'acquisition de tableaux d'affichage achetés directement en grande surface.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Information relative aux mouvements de personnel :

- CCAS :

* Pôle social : Hélène Prigent a quitté ses fonctions à compter de 1^{er} avril, elle est remplacée par Karen Le Soleu

* France Services :Magalie L'hermite quitte ses fonctions à compter de fin avril et sera remplacée par Cécile Béluet.

Le service Pôle Social est sous la responsabilité de Mme Vielle.

- Commune de Le Mené :

* Accueil – Mairie déléguée de Plessala- Isabelle Fustin a mis fin à ses fonctions d'agent d'accueil, elle est remplacée par Christelle Belnard.

* Service communication : Cécile Jouan quitte ses fonctions le 22 avril prochain, elle sera remplacée par Jeanne Le Maire.

* Service eau potable :Démission de l'apprenti.

Centre de vaccination : informations

Suite à l'appel de LCBC aux bénévoles ou agents pouvant se mobiliser pour la tenue des permanences du centre de vaccination de Loudéac, il est important de souligner l'implication des Elus et agents de la commune de Le Mené. A cet effet, Gilles Aignel a fait part des attendus en matière de gestion de l'accueil des personnes lors des permanences du centre de vaccination de Loudéac.

Madame Arlette Hingant, Adjointe aux affaires sociales, précise que le Centre de santé du Mené contribue également à cette campagne de vaccination et les professionnels de santé qui y officient, proposent aux Elus de médiatiser leur vaccination.

Elections Départementales et Régionales

Monsieur Gilles Aignel souhaite savoir qu'elles allaient être les modalités d'organisation des scrutins des élections départementales et régionales de juin prochain. A cet effet, Monsieur

le Maire précise qu'un premier échange a eu lieu en bureau municipal où chaque commune déléguée est chargée d'organiser son bureau de vote, et ce, dans le strict respect du protocole sanitaire qui sera exigé.

Recrutement du policier municipal

Pour répondre à la question de Madame Marie-Hélène Gannat, Monsieur le Maire précise que le recrutement du policier municipal est en cours et que des candidatures intéressantes sont d'ores et déjà parvenues à la collectivité.